

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 30 juin 2021

Actualités

J'ai l'honneur de vous adresser en pièce attachée, un communiqué relatif à l'adoption au Sénat, ce mardi 29 juin 2021, du **projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**.

Ce communiqué reprend les principales dispositions que nous avons votées, sur la base des quelques 2 000 amendements.

Retrouvez [ici](#), l'une de mes interventions dans le débat au cours duquel nous avons donné un droit de veto aux élus des communes pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes.



Bourg en Bresse, le 30 juin 2021

A Mesdames et Messieurs les élus de l'Ain
De la part de Patrick CHAIZE

Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets



Le Sénat a adopté ce mardi 29 juin 2021, le projet de loi dit « climat et résilience », visant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici à 2030 par rapport à 1990. Telle était en effet l'ambition affichée par Emmanuel MACRON devant les 150 membres de la Convention Citoyenne en juin 2020.

Dans les faits, loin d'associer les Français à la transition écologique, le projet de loi initial ne permettait pas de remplir cet objectif. Aussi, nous nous sommes appliqués au Sénat, à rendre le texte plus réaliste, plus juste et plus équilibré.

Vous trouverez ci-après, les dispositions principales que nous avons ainsi votées.



Publicité

- Accélérer la réduction de la publicité sur les produits ayant un impact excessif sur le climat en :
 - consolidant les engagements environnementaux du secteur ;
 - faisant de l'audiovisuel public un acteur majeur de la transition écologique ;
 - interdisant la publicité sur la vente de véhicules neufs particulièrement polluants avant la fin de leur mise sur le marché ;
 - renforçant le cadre légal de la lutte contre l'écoblanchiment ;
 - opérant une décentralisation raisonnée du pouvoir de police de la publicité ;
 - et en interdisant la publicité sur certaines liaisons aériennes.



Économie sociale et solidaire

- Réduire les déchets d'emballages en développant la vente en vrac, ainsi que le réemploi dans la vente à emporter.



Éoliennes

- Donner un droit de veto aux maires pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes.



Énergies renouvelables et décarbonées

- Garantir la souveraineté énergétique de la France et promouvoir des énergies décarbonées en conditionnant la fermeture de centrales nucléaires à l'existence de capacités de productions d'énergies renouvelables et bas carbone équivalentes ;
- Interdire l'arrêt de réacteurs nucléaires sans capacités équivalentes d'énergies renouvelables ou bas-carbone ;
- Instituer des dispositifs de soutien à l'hydroélectricité, à l'hydrogène, au biogaz et au photovoltaïque.



Transports & transition énergétique

- Inciter les Français à une consommation moins polluante en :
 - mettant un place un prêt à taux zéro pour financer l'acquisition de véhicules peu polluants de moins de 2,6 tonnes ;
 - baissant la TVA sur les billets de train de 10 % à 5,5 %.
- Faire confiance aux territoires et aux élus locaux en :
 - les laissant moduler les restrictions de circulation pour les Zone à faible émission (ZFE-m) ;
 - en conditionnant l'entrée en vigueur des écotaxes aux résultats environnementaux du secteur de transport de marchandises.



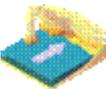
Rénovation énergétique des bâtiments

- Définir la rénovation énergétique performante comme l'atteinte des catégories A ou B ;
- Consacrer un reste à charge minimal et un accès universel s'agissant des aides à la rénovation énergétique.



Artificialisation des sols

- Donner des définitions opérationnelles des sols artificialisés, de l'artificialisation nette et de la renaturation, qui permettront une prise en main immédiate par les acteurs et les élus locaux ;
- Territorialiser et différencier les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, en rapprochant la décision de l'échelon local et en permettant des adaptations en fonction des spécificités de chaque bassin de vie ;
- Contrôler davantage l'implantation d'entrepôts d'e-commerce, en les soumettant à une autorisation d'exploitation commerciale lorsqu'ils dépassent 5 000 mètres carrés et qu'ils ne se trouvent pas sur une friche.



Recul du trait de côte

- Assurer une mise en œuvre maîtrisée de la réforme pour faire face au recul du trait de côte, en donnant la main aux élus locaux dans l'attente d'un accompagnement adapté de l'État.



Alimentation

- Promouvoir les produits locaux et issus de circuits courts en favorisant leur présence en restauration collective et en rehaussant l'ambition des projets alimentaires territoriaux ;
- Faire des cantines de l'État un exemple en matière d'approvisionnements de viandes sous signes de qualité avec un objectif de 100 % des approvisionnements.



Transition agroenvironnementale

- Accompagner nos agriculteurs dans la transition agroenvironnementale et refuser toute mesure conduisant à dégrader la compétitivité de notre agriculture et l’empreinte carbone de notre alimentation, notamment en :
 - ancrant le dispositif de certification des projets de réduction d’émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans le secteur agricole, afin de les valoriser économiquement ;
 - dynamisant la politique alimentaire territoriale, en donnant davantage de leviers aux collectivités territoriales pour accompagner l’évolution des souhaits des consommateurs ;
 - protégeant et accompagnant les agriculteurs dans la transition agroenvironnementale en déployant un plan national d'action "Eco-azot" et en conditionnant l’entrée en vigueur d’une taxe spécifique à l’adoption de dispositions équivalentes au sein de l’Union européenne ;
 - posant le principe d’une interdiction des engrais de synthèse pour les usages non-agricoles, tout en sécurisant juridiquement l'entrée en vigueur de cette interdiction, et en précisant les dérogations applicables aux équipements sportifs, à l'agriculture biologique et aux propriétés privées accueillant du public et présentant un intérêt patrimonial ou historique ;
 - renforçant le devoir de vigilance de nos plus grandes entreprises à l’égard de la “déforestation importée” pour maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre importées et valoriser des productions françaises respectueuses de l’environnement.



Protection judiciaire de l’environnement

- Rendre effective la protection judiciaire de l'environnement, en améliorant la lisibilité des infractions et en garantissant leur constitutionnalité.

La contrefaçon écologique ne saurait être une solution pour engager notre pays dans la transition énergétique que tous les Français appellent de leurs vœux. Aussi, avec mes collègues Sénateurs, nous espérons que les dispositions pragmatiques que nous avons introduites dans le texte seront conservées par la commission mixte paritaire qui doit se tenir le 12 juillet 2021.